

La Coopérative scolaire... Pourquoi ? Comment ?

1- Présentation générale

La coopérative de classe

La coopérative de classe permet aux élèves et à leurs enseignants l'organisation de projets de la classe (abonnements à des magazines, des journaux, achats de petit matériel en cours d'année, ...)

La coopérative d'école

Elle gère les finances de toute la collectivité scolaire. Elle répond aux besoins en équipement collectif sans se substituer aux collectivités territoriales. Elle est le support de l'organisation de projets concernant plus d'une classe. Chaque année, un compte-rendu financier statutaire fait apparaître le résultat et le bilan. Il est approuvé par au moins deux vérificateurs aux comptes qui attestent la régularité et la bonne tenue des comptes, puis transmis à l'antenne départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. <http://occe01.free.fr/>



2- Les dépenses des coopératives de classe

Chaque année, les dépenses se répartissent entre les différents postes de façon à peu près identique :

SPORT	achat de petit matériel (hors part réservée sur crédits municipaux) : ballons, jeux de cour ...
BCD	achat de livres pour la bibliothèque-centre de documentation correspondant à des besoins pédagogiques identifiés en cours d'année selon les projets spécifiques des classes
Cotisations Assurance	MAE contrat école et adhésion à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole)
Classes	Petit matériel de travaux manuels
	Livres, abonnements

3- Les ressources de la coopérative

Comme les années scolaires précédentes, nous faisons appel à votre cotisation.

La somme demandée cette année est inchangée, à savoir 8 € en espèces ou par chèque établi à l'ordre de la COOPERATIVE SCOLAIRE.

La cotisation est une réponse, pas la seule... Elle reste un geste coopératif, librement consenti d'appartenance à la coopérative.

D'autres fonds sont trouvés grâce à l'organisation de ventes diverses ou grâce aux dons.